

Les délaissés urbains : supports d'une participation citoyenne constitutive de nouveaux territoires ?

Le cas des jardins partagés de l'est parisien

La ville est composée d'espaces bâtis, d'espaces verts, de cours d'eau et de friches que l'on appelle le délaissé urbain. Cet espace autrefois marginalisé est désormais envisagé comme un support de participation des citoyens à la production de territoires urbains. Un tiers des jardins partagés, créés à Paris à la fin des années 1990, a été installé sur des délaissés constituant une valorisation majeure de ces espaces en creux. Gérés par les habitants, regroupés en association, ils sont encadrés par la Municipalité dans le *Programme Main Verte*. Dans quelle mesure le jardinage des délaissés permet-il la constitution de nouveaux territoires urbains coproduits ? Par ailleurs l'investissement dans ces projets traduit-il une implication des habitants dans la vie politique du quartier et de la Cité ?

Cette étude, débutée en 2009, s'appuie sur l'emploi de techniques d'enquêtes sociologiques et est centrée sur les délaissés jardinés de l'est parisien. L'objectif de cette article est double : dégager le rôle des habitants dans la production de l'espace urbain et dans les processus décisionnels ; analyser le délaissé jardiné comme potentiel catalyseur de participation des citoyens à la vie politique locale par l'étude des dynamiques d'entregent et d'entre-soi.

The urban neglected spaces: supporting a civic participation constituent of new territories?

The case of community gardens in the eastern Paris

The city is made of built spaces, green spaces, watercourses and wastelands that we will refer to as urban neglected spaces. These spaces were once marginalized. Today, they are considered as a possible support of civic participation producing urban territories. One third of the community gardens created in Paris at the end of the 1990's were established in neglected spaces, which allowed a rise in value of these hollowed-out spaces. They are managed by the inhabitants gathered in associations supervised by the *Programme Main Verte* initiated by the City Hall. To what extent does the gardening of those neglected spaces by the citizens allow the creation of new co-produced urban territories? Can the investment of the inhabitants in those spaces be understood as an involvement in the political life of the neighborhood and the City?

This study, which started in 2009 is based on sociological inquiry techniques and pinpoints the neglected gardened spaces in the eastern Paris. This presentation has two purposes: first, emphasizing the inhabitants' role in the creation of an urban space and in the decision making processes; second, analyzing the neglected gardened space as a possible catalyst in civic participation to the local political life. To that end, we will study of the dynamics of small community building and large network building.

Les délaissés urbains : supports d'une participation citoyenne constitutive de nouveaux territoires ?

Le cas des jardins partagés de l'est parisien

De la valorisation du délaissé urbain à l'institutionnalisation du jardin partagé

La ville est composée d'espaces bâtis, d'espaces verts, de cours d'eau et de friches. La friche est porteuse de significations négatives évoquant l'abandon et la fermeture. Cette notion est initialement associée au monde agricole (George, Verger, 1970 ; Lévy, Lussault 2003) bien qu'elle s'étende à la ville sous l'effet de l'apparition d'un stock important de friches industrielles à partir des années 1980. Dès lors la friche urbaine est définie par son ancienne activité, c'est d'ailleurs le critère déterminant pour l'élaboration d'une typologie (Chaline, 1999). Mais, l'émergence des friches urbaines n'est pas uniquement le fruit de mutations du système productif, elle est aussi la conséquence du vieillissement des bâtiments urbains et de la dépréciation de certains espaces, notamment les sites pollués. Il semble donc que : « [La] localisation, [la] visibilité, et les enjeux corrélatifs des friches sont plus influents sur leurs apparitions et leurs devenir que le type d'activité qui les a abandonné » (Janin, Andres, 2008). La réalité complexe de ces espaces est soulignée par la multiplication de termes, notamment issus du monde de l'architecture et de l'urbanisme : terrains vagues, dents creuses, interstices. Nous opterons pour le terme de délaissé plus générique et volontairement large, qui dans un contexte urbain ne véhicule pas l'idée d'une surface minimale, (interstice, dent creuse), n'induit pas de jugement de valeur (terrain vague) et qui échappe à la définition traditionnellement restrictive liée aux anciens usages (friche). Le délaissé urbain désigne ainsi une surface laissée à l'abandon dans la ville, non encore construite ou supportant des constructions, en attente d'une réaffectation. Il n'existe pas de consensus sur la superficie et la taille de ces espaces (pour exemple, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France définit pour les seules friches industrielles, une taille minimale de 0,5 hectare et une durée de vacance d'une année C.R.E.T.E.I.L, IUP – Dubois-Maury J., Lelévrier C., Schmit B, 2002). Dans notre étude, nous nous focaliserons sur les délaissés urbains en « creux » (non bâtis), de petite superficie (entre 100 et 2500 m²), dont la durée de vacance n'excède pas 10 ans. Ces délaissés, autrefois marginalisés, sont désormais appréhendés comme des enjeux de rénovation urbaine (Petcou, Petrescu, 2005) et apparaissent comme un support idéal à de nouvelles initiatives à l'image des jardins partagés, qui se sont multipliés à Paris depuis la fin des années 1990. L'objectif de cet article est d'interroger l'objet délaissé urbain valorisé en jardin partagé comme support d'une participation citoyenne, constitutive de territoires urbains et d'analyser ces différents types de territoires.

Le jardin partagé est un espace de proximité animé par une association, qui propose autour d'une démarche participative, des activités collectives de jardinage favorisant l'insertion et la création de liens sociaux. Il s'agit d'espaces clôturés, dont l'accès est limité puisque dépendant de la présence des jardiniers. Ces jardins sont gérés collectivement bien qu'il existe deux modes principaux de gestion : une gestion entièrement collective ou une division en parcelles individuelles. Les jardins partagés s'inscrivent dans une longue lignée de jardins communautaires français, dont les premiers font leur apparition à la fin du XIX^e siècle, sous l'égide du catholicisme social. L'abbé Lémire crée en 1895 à Hazebrouck, la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, qui donne naissance aux jardins ouvriers. Ces jardins visaient à assurer une production alimentaire et s'imposaient comme le moyen de pallier les

changements socio-économiques brutaux de l'ère industrielle par un retour aux valeurs paysannes. Rapidement, ces considérations sur la ville et la nature se diffusent dans toutes les strates de la société et sont relayés au début du XX^e siècle par les intellectuels du Musée Social (Jules Siegfried, Léon Say et Émile Cheysson notamment), qui imposent l'idée d'une dépendance entre paix sociale et nature. Ce courant se fait le porte-parole de la cause des espaces verts. Les mesures en faveur de la sauvegarde du patrimoine naturel et l'introduction du végétal se diffusent à l'échelle de la Cité entière. Ces premières formes de jardinage collectif, associées à un mode patronal paternaliste perdent de leur crédit après la seconde guerre mondiale. Les jardins familiaux leur succèdent en s'adaptant aux nouvelles préoccupations des politiques publiques et s'organisent sous la forme d'association de jardiniers. Aujourd'hui, le jardin partagé s'inscrit dans cet historique. La réelle nouveauté de ce type de jardin réside dans sa conquête de territoires au cœur de la ville et dans le fait qu'il n'est plus l'apanage des classes populaires (Weber, 1998) mais qu'il s'adresse aussi à des populations plus aisées. Les jardins communautaires, dont une partie se situent sur les délaissés urbains, se sont considérablement développés en Amérique du Nord et en Europe lors de cette dernière décennie mais leur analyse est bien moins fournie que celle des jardins publics urbains (Debié, 1992 ; Sansot, 2003), familiaux et privés (Bernier, 1998 ; Dubost, 1997 ; Monédiaire, 1999). De récentes publications attestent d'un intérêt profond pour le sujet mais les lieux d'étude restent centrés sur l'Amérique du Nord, (Bouvier-Daclon, Sénécal, Charbonneau et Gauthier, 2001 ; Lawson, 2005 ; Hou, Johnson, Lawson, 2009). En France, le phénomène, qui a d'abord connu un certain écho auprès des architectes (Werquin, Demangeon, 2006) et dans les milieux institutionnels et associatifs (Baudalet, Basset, Le Roy, 2008, Prédine, 2009) commence à peine à investir le domaine scientifique alors que les premiers jardins partagés apparaissent à la fin des années 1990. L'engouement des citoyens est tel que la Municipalité institutionnalise rapidement le phénomène avec la mise en place du *Programme Main Verte* en 2003. Ce programme a pour but d'accompagner et de coordonner les expériences et les acteurs impliqués dans les jardins partagés. Piloté par la *Cellule Main Verte*, il instaure une charte qui soumet les jardiniers à des droits et à des devoirs concernant l'ouverture au public, l'organisation d'événements et la gestion écologique du site. Les jardins partagés servent de vitrines à la Municipalité, qui met en avant les thèmes de la gouvernance urbaine, de la démocratie participative et du développement durable. Ce fort encadrement marque un tournant dans l'histoire du jardinage collectif. D'une pratique conçue comme moyen d'insertion sociale pour les populations en difficulté, et encadrée par les travailleurs sociaux, elle devient peu à peu un outil de défense du cadre de vie pour les collectifs d'habitants. La composition socio-économique des jardiniers s'homogénéise et les usagers des classes moyennes et supérieures sont fortement représentés.

On dénombre aujourd'hui une soixantaine de jardins partagés à Paris, qui sont pour la grande majorité d'entre eux installés sur des terrains qui appartiennent à la Municipalité ou à un établissement public voire à une société d'économie mixte (Réseau Ferré de France, Paris Habitat – Société Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Paris, Régie Immobilière de la Ville de Paris). Un tiers est installé sur un délaissé urbain constituant ainsi les délaissés jardinés. Ce sont des interstices urbains d'une superficie moyenne de 400m², généralement en attente d'aménagement, qui sont destinés à accueillir un équipement municipal public (gymnase, espace vert) ou mixte et privé (logements sociaux, crèche, maison de retraite).

La présentation de cet objet interroge : comment le relier aux recherches sur la participation du public en démocratie ?

En fait, il ne s'agit pas d'un processus participatif mais d'un espace encore peu étudié, qui n'est pas directement associé à la sphère politique. Il est avant tout un espace de participation citoyenne (accessible à tous) et non un espace de démocratie participative. Pour autant, le délaissé jardiné réunit deux catégories d'acteurs : les acteurs institutionnels chargés du projet

de ville et les résidents, qui vivent la ville. Il peut donc être appréhendé comme un potentiel instrument de modernisation de la gestion et de la gouvernance urbaine s'intégrant à l'une des approches de la recherche sur la participation (Blondiaux, Fourniau, 2011).

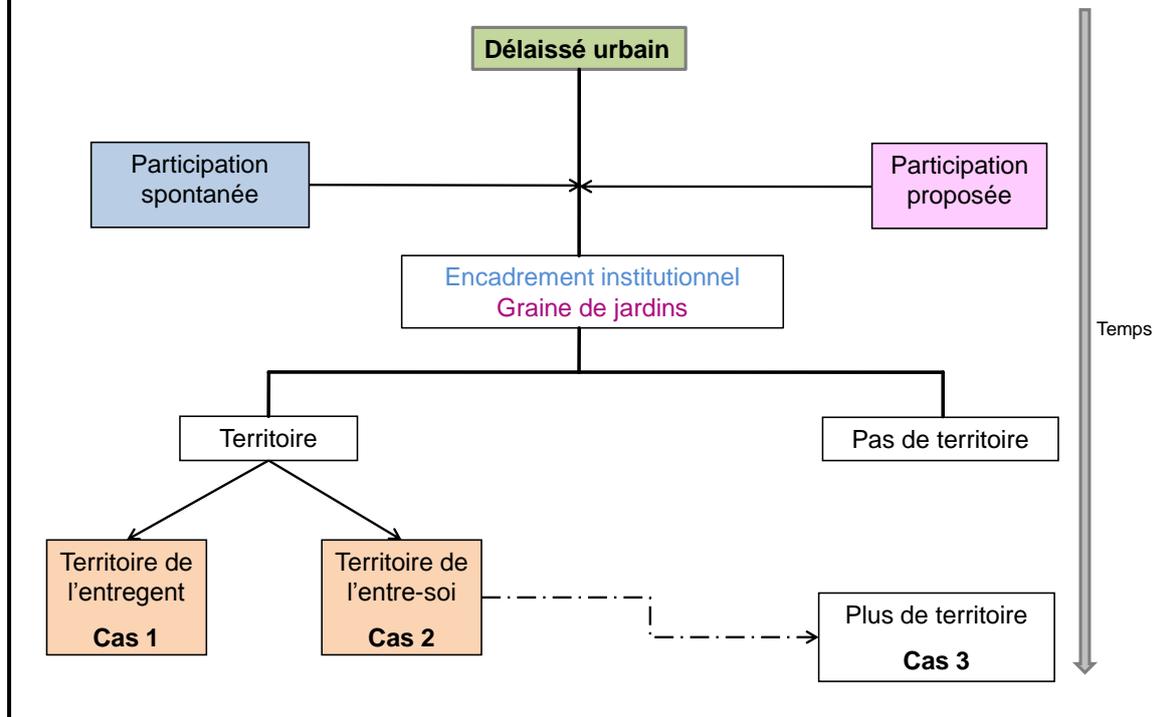
Ainsi, dans quelle mesure le délaissé est-il un support pour la coproduction de territoires jardinés citoyens et comment définir ces nouveaux territoires urbains ? Pour répondre à ces questions, nous avons choisi d'étudier plus précisément dans cet article l'est parisien, qui concentrent la majorité des délaissés jardinés. En effet, 70% d'entre eux sont situés dans les arrondissements du 18^{ème}, du 19^{ème} et du 20^{ème}. Deux zones en concentrent la majorité. La première, caractérisée par son ancienne vocation industrielle, est située autour du bassin de la Villette et du canal de l'Ourcq, la deuxième de part et d'autre de la rue de Belleville, qui constitue la limite entre le 19^{ème} et le 20^{ème} arrondissement. D'une superficie relativement importante (400 m² en moyenne), ces jardins font partie des pionniers. En effet, 50% d'entre eux se sont ouverts entre 2002 et 2004, 25% entre 2005 et 2006. Les facteurs de cette surreprésentation sont multiples : des délaissés plus nombreux (anciennes emprises industrielles autour du bassin de la Villette), des prix fonciers en moyenne moins élevés que dans les autres arrondissements, une relative carence en espaces verts comparativement aux arrondissements de la moitié ouest et un réseau associatif dense et sensible aux questions sociales et environnementales. Le dispositif méthodologique adopté, à dominante qualitative, est fondé sur des observations, des questionnaires et des entretiens. Les enquêtes ont débuté en juillet 2010, suite à une phase exploratoire de terrain menée entre mars et juillet 2010. Le questionnaire semi-fermé, d'une quinzaine de minutes, a été soumis à 80 personnes. Il vise, dans ses deux premières parties à saisir les pratiques et les discours des usagers autour du jardin et de leur quartier ainsi que les relations avec tous les acteurs impliqués dans le projet. La troisième partie a pour objectif de révéler les appréciations des usagers sur la pérennité du jardin. Les données socio-économiques et spatio-temporelles (proximité du jardin, durée de résidence dans le quartier et dans le lieu d'habitation) font l'objet d'une dernière partie « profil ». Le mode de passation en face à face s'est imposé afin d'obtenir un échantillon conséquent d'interrogés. Lors de la soumission, les commentaires et les digressions étaient nombreuses. Sans réagir afin de ne pas biaiser l'exercice du questionnaire, nous avons tout de même retranscrits ces propos, qui nous ont permis de mieux appréhender l'investissement des usagers dans la vie de quartier ainsi que les relations entre les multiples acteurs investis dans les délaissés jardinés. Une dizaine d'entretiens auprès d'élus, d'associatifs et de jardiniers a ensuite complété et enrichi la première approche par les questionnaires.

Trajectoires des délaissés jardinés : territoires de l'entregent et de l'entre-soi

Les délaissés jardinés sont des espaces coproduits et cogérés par les acteurs de la société civile et les acteurs institutionnels. Dans un premier temps, lorsqu'un délaissé est disponible, deux configurations sont possibles : soit le terrain fait l'objet d'une demande des habitants ou d'une association auprès du propriétaire (souvent la Municipalité) soit la Mairie leur propose directement la gestion d'un futur délaissé jardiné. Les projets initiés par les habitants peuvent bénéficier d'un accompagnement par des réseaux associatifs comme Graine de Jardin, correspondant du réseau Jardin Dans Tous Ses Etats en Île-de-France. Association loi 1901, créée en 1997, elle accompagne les riverains dans la mise en place de jardins partagés, assurant le rôle de médiateur entre les acteurs institutionnels et les habitants-jardiniers. Quand les deux parties ont trouvé un accord, le propriétaire réalise les travaux de viabilisation et l'installation des équipements (cabane, clôtures, point d'eau). La création des jardins partagés installés sur des délaissés appartenant à la Municipalité s'achève enfin par la signature de la *Charte Main Verte*. Au quotidien les habitants, membres de l'association, sont les gestionnaires du jardin partagé et leurs relations avec les autres acteurs investis (propriétaire, Mairie d'arrondissement, associations « médiateurs » et éventuellement *Cellule Main Verte*) sont plutôt distendues. La visibilité des relations se notent lors d'événements publics. Dans le cas des jardins explicitement confiés comme temporaires, majoritairement situés sur des délaissés, le projet s'achève avec la réaffectation du lieu à d'autres usages. On observe néanmoins des processus possibles de pérennisation, qui sont le résultat d'un fort écho médiatique, d'un soutien politique et ou d'une importante mobilisation des usagers. Malgré tout, le critère déterminant de pérennisation réside dans l'impossibilité de construire.

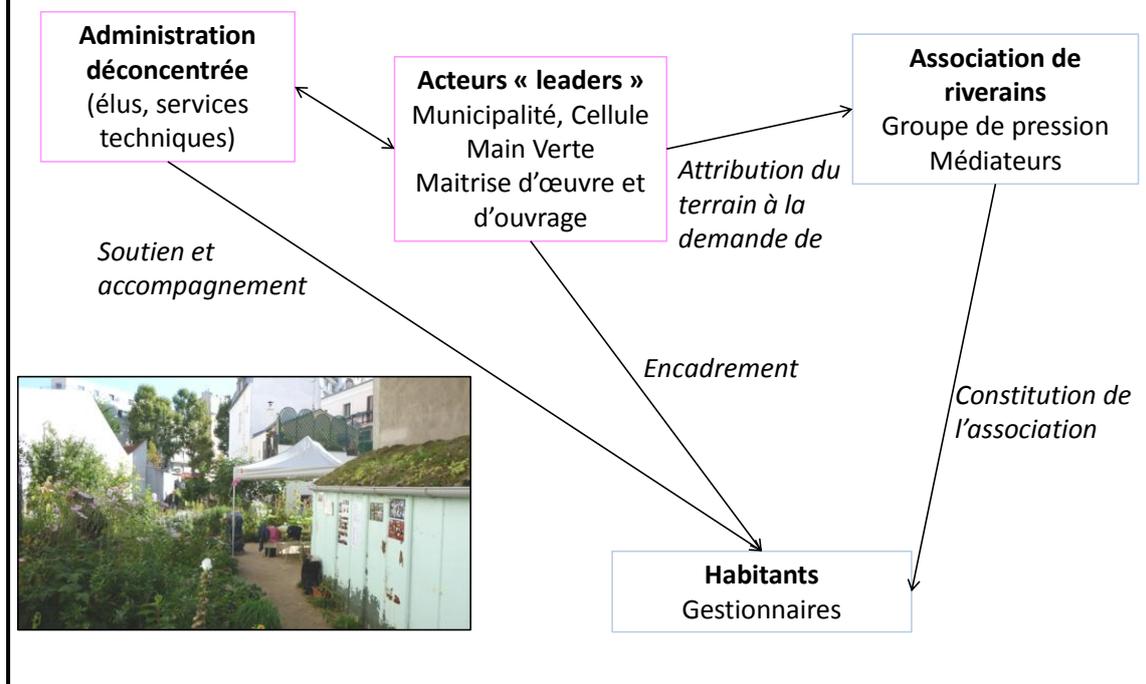
En définitive, la Municipalité insiste fortement sur une démarche de concertation et d'implication des habitants sur ces projets mais elle reste l'acteur prédominant. Les marges de manœuvre des usagers sont considérablement réduites lors de la création, de la gestion et de l'éventuelle reconversion des jardins partagés. Paradoxalement, la réinsertion du délaissé urbain, même pour un temps déterminé, est donc synonyme de retour en force de l'action publique sur ces territoires (Ambrosino, Andres, 2008). Pour autant, la valorisation des délaissés urbains en jardins partagés se traduit par une constitution effective de territoires de proximité réappropriés par les riverains.

Du délaissé urbain aux territoires



L'appropriation d'un délaissé urbain, qu'elle soit le résultat de la volonté des habitants ou celle de la Mairie, conduit à la constitution de territoires. Dans des cas très minoritaires, le projet peut avorter en raison de difficultés soit liées au terrain (sol instable, pollution) soit aux acteurs (litige de propriété, pas d'associations porteuses ou d'associations jugées trop précaires). Dans le cas de la constitution de territoire, on observe deux types dominants : le territoire de l'entregent (défini comme l'habilité à nouer des relations utiles en société, politiques notamment) et le territoire de l'entre-soi (défini comme la recherche du commerce entre semblables en termes de catégorie socio-économique). Un troisième cas sera décrit : les délaissés jardinés disparus, qui sont généralement d'anciens territoires de l'entre-soi, émettant l'hypothèse que leur vulnérabilité semble plus réelle. Ces trois types vont être présentés successivement. Pour les illustrer, trois exemples de délaissés jardinés dans le 18^{ème}, le 19^{ème} et le 20^{ème} arrondissement feront office de cas saillant. Chacun sera associé à une figure, représentant le jeu d'acteurs, inspirée de la situation d'action de type projet (Gumuchian, Grasset, Lajarge, Roux, 2003).

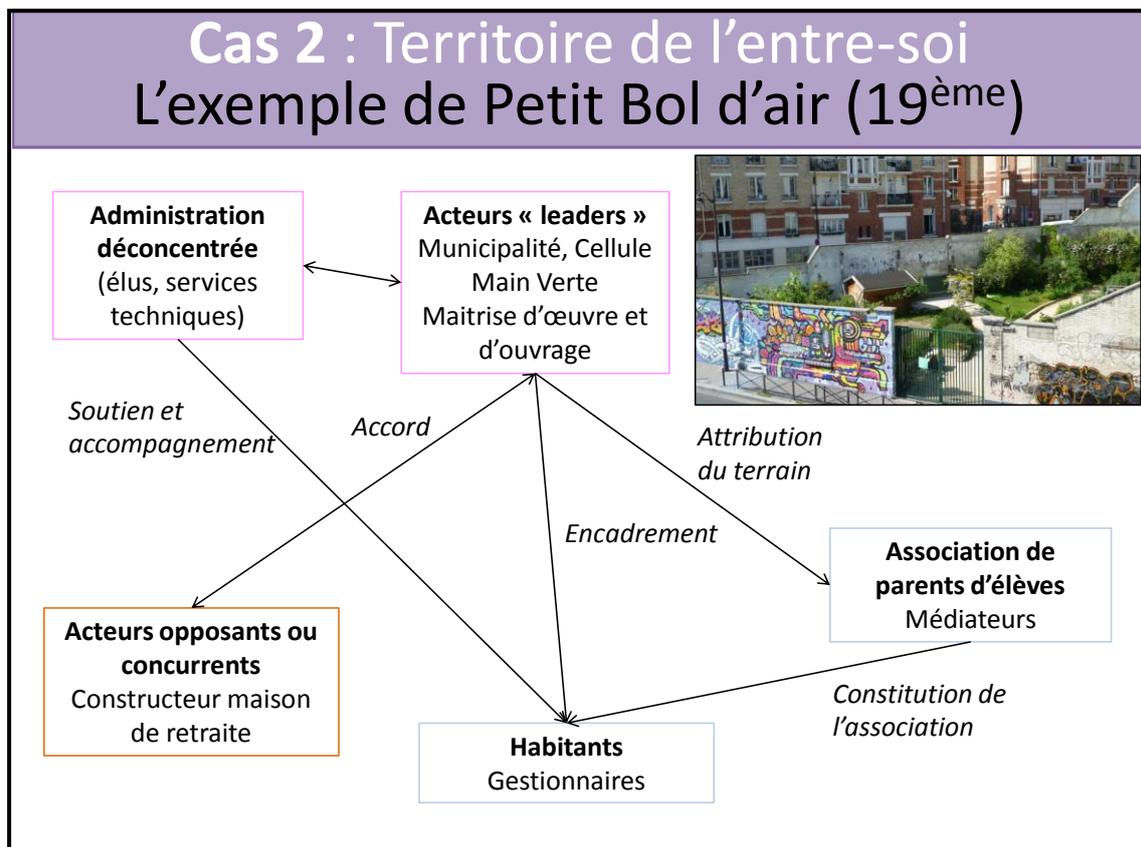
Cas 1 : Territoire de l'entregent L'exemple de Leroy Sème (20^{ème})



En 2005, un terrain délaissé de 600 m² dans la Cité Leroy, attenante à la rue des Pyrénées, est valorisé en jardin partagé à la demande des riverains avec l'aval de la Mairie, propriétaire de ce terrain « instable » donc inconstructible. La Mairie est l'acteur leader chargé des aménagements (maitrise d'œuvre et d'ouvrage) avec le soutien des élus locaux.

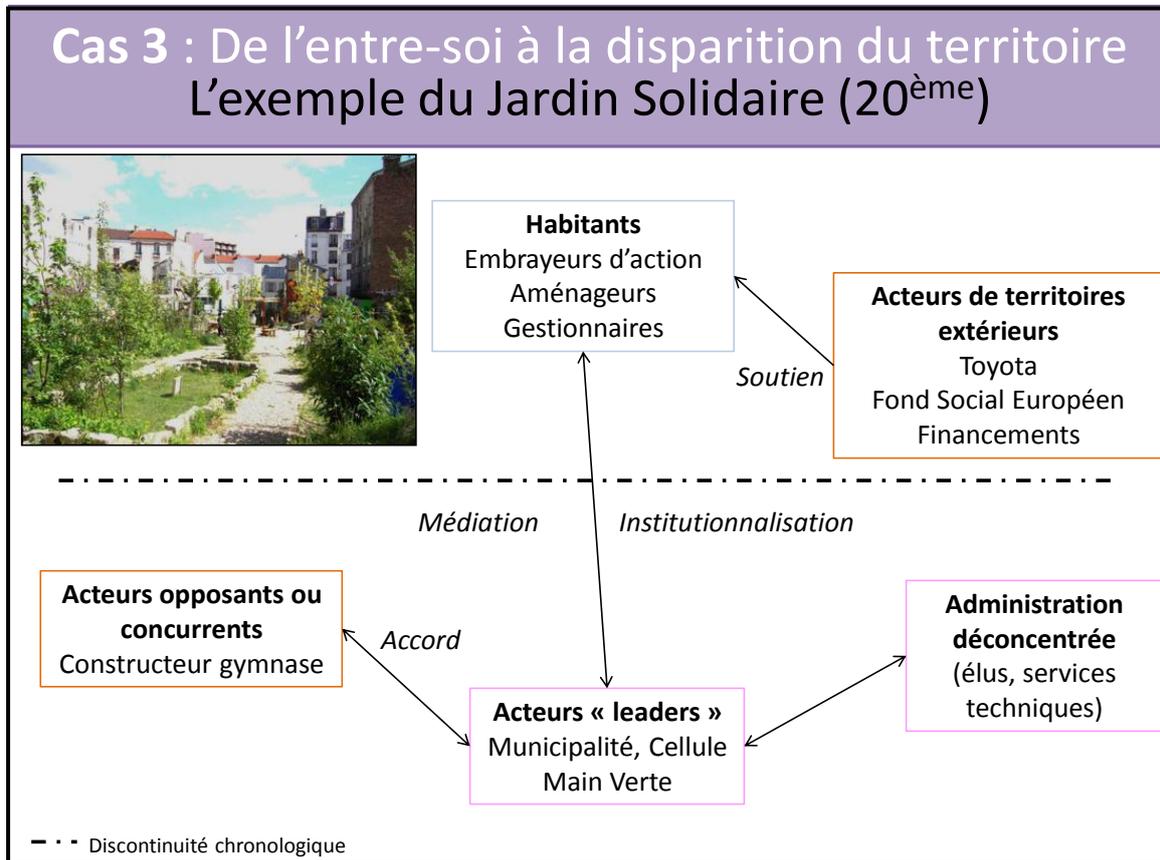
Les riverains s'étaient dès 1993 constitués en association afin de lutter contre le projet de destruction de leur Cité. Après avoir obtenu gain de cause, les habitants fortement mobilisés, créent dix ans plus tard une nouvelle association pour le jardin Leroy Sème. Lors de sa création en 2005, la plupart de ses membres s'y investissent et la *Charte Main Verte* est signée. Ce jardin constitue un territoire dynamique, fréquenté par les riverains notamment le dimanche matin, jour de marché. Les permanences sont régulières et des événements publics sont fréquemment organisés. Dans ce lieu de vie et d'ouverture sur le quartier, on constate que certains jardiniers sont mobilisés dans la vie associative et participent à la vie politique locale. Le jardin partagé, catalyseur d'actions et vivier de « notables », servirait de tremplin à l'entrée de nouveaux acteurs sur la scène politique locale. Deux personnalités sont centrales dans le jardin en raison de leurs compétences, de leur présence régulière et de leurs initiatives. La première Madame C., âgée d'une cinquantaine d'années, participe activement à la vie du quartier depuis une dizaine d'années et est une interlocutrice importante du conseil de quartier de Belleville depuis sa création. La deuxième personnalité Monsieur B., âgé d'une trentaine d'années, est président d'une association active consacrée à la nature dans l'est parisien, ce qui le rend particulièrement visible. Leur reconnaissance leur a permis d'être bien identifiés par les acteurs locaux et d'être insérés dans les réseaux politiques. Lors des municipales de 2008, Madame C. et Monsieur B. étaient candidats d'une liste électorale (respectivement 20^{ème} avant tout, une liste dissidente conduite par l'ancien Maire Michel Charzat et la liste des Verts, conduite par Denis Baupin dans le 19^{ème} arrondissement) mais leurs positions dans ces listes ne leur a pas permis d'être élus. Fin 2010, ces deux personnes sont à l'origine d'un

projet de traversée fleurie, qui vise à végétaliser l'espace public entre trois jardins partagés du 20^{ème} arrondissement. Repris et financé par la Mairie, ce projet se construit actuellement. Cet exemple souligne bien que l'investissement dans un jardin partagé peut poser les jalons d'une implication politique dans la vie de quartier. On assiste alors à un élargissement du cadre de l'appropriation spatiale, qui dépasse le périmètre du jardin pour embrasser le quartier voire l'arrondissement dans son entier. Toutefois, les territoires de l'entregent sont minoritaires par rapport aux territoires de l'entre-soi.



En 2004, La Mairie de Paris propose la gestion d'un jardin partagé installé sur un délaissé de 580 m², situé Quai de l'Oise au bord du canal de l'Ourcq, à une association de parents d'élèves du quartier. Suite à leur accord de principe, la Municipalité viabilise le terrain, qu'elle recouvre en partie de terre végétale, aménage des sentiers et installe des clôtures, une cabane et un point d'eau. Ce jardin est confié à l'association Petit Bol d'air qui se constitue (émanation de l'association des parents d'élèves) pour une durée limitée. En effet, le terrain doit accueillir à moyen terme une maison de retraite, comme l'indique son statut dans le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé en juin 2006. L'association accepte de prendre en charge la gestion du jardin et signe la *Charte Main Verte*. Mais elle n'honore pas ses engagements, les horaires de permanences affichés ne sont pas respectés et les événements publics sont rares. Pour autant, le jardin ne tombe pas dans l'abandon. Il est en fait entretenu par une poignée de jardiniers, qui s'y rendent en semaine en sortant de leur travail et le week-end de façon irrégulière. On observe donc ici une tendance à l'appropriation de l'espace public à des fins privées loin de toute pratique et de tout discours politique. Notons toutefois qu'un renouvellement des jardiniers s'est opéré au cours des années, contribuant à une plus grande ouverture sur le quartier. Le jardin Petit Bol d'air est actuellement en train de fermer

ces portes (la fermeture définitive est prévue pour décembre 2011). Un terrain de substitution trois fois plus petit de 200 m² rue de l'Ourcq leur a été proposé par la Mairie, à 200 mètres de leur ancien emplacement. Une partie des végétaux a été transférée dans le nouvel espace et l'association encourage l'adhésion de nouveaux jardiniers. Cet exemple traduit que la mise à disposition par la Mairie d'un délaissé à une association conduit souvent à une appropriation à des fins privées.



En 1999, quelques habitants de la rue de la Réunion décident d'investir un délaissé situé dans le 20^{ème} arrondissement entre l'impasse Satan et le passage Dieu. Cette surface de 2500 m² est depuis quelques années laissée à l'abandon. Rapidement, les riverains s'organisent et réhabilitent cet espace dans le but de créer un lieu d'échange dans ce quartier, qui connaît des difficultés sociales et urbaines persistantes. Les habitants au profil socio-économique modeste doivent faire face à un parc de logements fortement dégradé. Les riverains, solidaires du projet, participent aux travaux de défrichage. Le jardin entièrement collectif rencontre un franc succès. C'est un lieu esthétique et résultant d'une production collective autonome. Ce jardin fait figure de cas unique à Paris, comme délaissé jardiné pionnier d'une part et comme fruit d'une démarche d'investissement territorial bottom-up d'autre part. Les habitants sont ainsi les acteurs initiaux et principaux, à la fois aménageurs, « embrayeurs d'action », médiateurs et gestionnaires. Ils sont sponsorisés par Toyota et financés par le Fond Social Européen. Le jardin devient un lieu de vie central du quartier, réel espace de rencontres et de partages sans être présenté par les usagers comme un levier politique. La Municipalité, propriétaire du terrain, mais ignorée par les acteurs du projet, rase les installations et reclôtüre l'espace. Cette intervention au lieu de décourager les riverains, les incite à réinvestir les lieux en refondant le jardin et en réalisant de nouveaux aménagements. Confrontée à la popularité

du jardin, la Mairie change d'orientation et engage une démarche d'officialisation. Ce retournement vise également à récupérer le pouvoir sur l'espace, qui lui appartient et sur lequel un projet de gymnase est prévu de longue date. En décembre 2003, le Jardin Solidaire signe la *Charte Main Verte*, huit mois plus tard, il ferme ses portes.

Dans cet exemple, l'institutionnalisation aboutit à la fermeture du territoire, légitimant l'équipement gymnase face à la réalisation autonome de ce jardin partagé. La Mairie propose alors aux usagers un terrain dans la même rue, au sein du jardin du Casque d'Or, qui connaît d'importants réaménagements. Mais, une fois le terrain disponible, seul un petit nombre de l'équipe du Jardin Solidaire s'y investit et le réseau fondé dans l'ancien jardin partagé ne résiste pas à la disparition du lieu initial.

Cet exemple est relativement singulier si l'on se réfère à la courte histoire des jardins partagés parisiens où l'on peut observer une continuité de l'investissement associatif dans les jardins disparus, auxquels on a affecté un nouveau terrain.

Cette catégorisation, illustrée par des exemples représentatifs, porte en soi ses propres limites mais vise à proposer un cadre à la réflexion. En effet, force est de constater que les frontières entre les types ne sont pas toujours étanches (les dynamiques d'entre-soi et d'entregent ne sont pas forcément incompatibles) et que des évolutions peuvent se produire au cours de la vie du jardin partagé, modifiant parfois le type de territoire.

Pour conclure, l'investissement des délaissés urbains par les citoyens conduit à la création de territoires coproduits, jardinés dans notre étude. Mais à toutes les étapes de la trajectoire du délaissé jardiné (création, gestion, reconversion), la marge de manœuvre des citoyens est restreinte et ne peut s'abstraire des cadres politiques. En effet, la valorisation des délaissés en jardins partagés semble davantage constituer l'outil d'une participation formelle qu'une véritable opportunité d'implication dans la gestion de l'espace urbain. En outre, le délaissé jardiné comme tremplin d'une nouvelle catégorie de notables, désireuse d'investir la vie politique reste un type minoritaire comparé aux territoires de l'entre-soi.

Pourtant, ces territoires pourraient constituer à terme de réels vecteurs d'implication des habitants dans la gestion d'espaces de proximité à la condition qu'ils soient pérennisés. En effet, le nomadisme des jardins risque de fragiliser la dynamique associative et le souhait d'investissement des riverains dans l'espace urbain.

AMBROSINO C., ANDRES L., 2008, « Fiches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et Sociétés*, n°134/3, pp. 37-51

BAUDELET L, BASSET F., LE ROY A., 2008, *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Paris, Terre vivante, 144 p.

BERNIER S. (dir.), 1998, *Des jardins familiaux dans nos villes : jardins, jardinages et politiques urbaines*, Paris, Fondation de France, 63 p.

BLONDIAUX L., FOURNIAU J-M, 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n°1, pp. 8-35

BOUVIER-DACLON N., SÉNÉCAL G., CHARBONNEAU J., GAUTHIER M., 2001, « Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu ; culture et mode de vie », *Loisir et Société*, n°24/2, pp. 507-531

- CHALINE C., 1999, *La régénération urbaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- COLLIN M., 2001, « Nouvelles urbanité des friches », *Multitudes*, 2001/3, n°6, pp. 148-155
- C.R.E.T.E.I.L, IUP – DUBOIS-MAURY J., LELÉVRIER C., SCHMIT B., *L'encadrement juridique des politiques du renouvellement urbain à Paris et en Île-de-France*, Paris, C.R.ET.E.I.L, IUP, 2002, 44 p.
- DUBOST F., MOULIN R., 1997, *Les jardins ordinaires*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 174 p.
- DEBIÉ F., 1992, *Jardins de capitales : une géographie des parcs et jardins publics de Paris, Londres, Vienne et Berlin*, Paris, Éditions du CNRS, 295 p.
- GEORGE P., VERGER F., 1996 (6^{ème} éd.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses Universitaires de France, 500 p.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Économica, 186 p.
- HOU J., JOHNSON J-M., LAWSON L-J, 2009, *Greening Cities, Growing Communities: Learning from Seattle's urban community gardens*, Seattle, Washington University Press
- JANIN C., ANDRES L., 2008, « Les friches : espaces en marge ou marge de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? » *Annales de géographie*, n° 663, pp. 62-81
- LAWSON L., 2005, *City Bountiful: A century of community growing in America*, Berkeley, University of California Press
- LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.
- MONEDIAIRE G., 1999, *Agricultures urbaines et ville durable européenne. Droits et politiques du jardinage familial urbain en Europe*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 334 p.
- PETCOU C., PETRESCU D., 2005, « Au rez-de-chaussée de la ville », *Multitudes* n° 20, p. 75-87
- PREDINE E., 2009, *Des jardins en partage*, Paris, Rue de l'échiquier, 94 p.
- SANSOT P., 2003, *Jardins publics*, Paris, Payot et Rivages, 272 p.
- WEBER F., 1998, *L'honneur des jardiniers, les potagers dans la France du XX^e siècle*, Baume-les-Dames, Belin, 287 p.
- WERQUIN A-C., DEMANGEON A., 2006, *Jardins en ville : nouvelles tendances, nouvelles pratiques*, Paris, Dominique Carré, 144 p.